Mme Ségolène ROYAL
Ministre de l'Ecologie,
du Développement durable
et de l'Energie
Grande Arche
Tour Pascal A et B
92 055 La Défense CEDEX

Lundi 14 avril 2014

Madame la Ministre,

Suite à votre nomination au poste de Ministre de l'Ecologie, dont nous vous félicitons, je souhaite vous remercier au nom de Terre d'Abeilles pour votre appel aux maires de France, lors de votre intervention télévisée du 9 mars sur France 2, utile et pertinent.

Votre discours est un premier pas essentiel pour rappeler aux élu(e)s les effets délétères des pesticides sur la santé, sur l'environnement et sur les insectes non cibles tels que les pollinisateurs que nous défendons.

Environnement et agriculture sont intimement liés. Et c'est en ce sens que nous nous permettons de vous interpeller. L'agriculture conventionnelle est l'utilisatrice majeure des produits « phytosanitaires ». Il serait donc inconcevable d'agir au plan de votre ministère sans une concertation étroite avec le ministère de l'Agriculture pour envisager sérieusement d'enrayer le problème de la disparition des abeilles.

Aujourd'hui, seul un texte est inscrit dans la législation française pour protéger les abeilles : l' « arrêté du 28 novembre 2003 », modifiant le texte adopté en 1975.
Or, ce texte est devenu obsolète, ne prenant en compte :

- ni l'évolution des matières actives utilisées (puissance de toxicité décuplée)
- ni l'impact des nouvelles technologies d'application
- ni les multiples catégories de pesticides autres que les insecticides.

…/…

TERRE D'ABEILLES® *(Association loi 1901, déclarée d'intérêt général)* **www.sauvonslesabeilles.com**
La maison des abeilles La Vallée Parc naturel régional de la Brenne F- 36300 Ingrandes
Tél/fax : +(33) 02 54 28 68 63 Mobile : +(33) 06 77 40 16 51 E-mail : lamaisondesabeilles36@orange.fr

La loi doit donc être révisée prioritairement. C'est pourquoi Terre d'Abeilles a rédigé une proposition d'amendement à l'arrêté du 28 novembre 2003. Vous trouverez ci-joint le document transmis à la Direction Générale de l'Alimentation (DGAL). Alors que l'urgence s'impose, afin d'éviter aux apiculteurs français de nouveaux problèmes de mortalités dans leur cheptel, nous déplorons une terrible lenteur au sein du ministère de l'Agriculture.

Nous nous tenons à votre disposition pour vous fournir l'intégralité de nos propositions d'amendements dans le cadre de la révision de cet arrêté. Et nous sollicitons votre appui auprès de M. Stéphane LE FOLL pour l'inciter à mettre en œuvres des mesures concrètes et immédiates

L'ONG Terre d'Abeilles, que je préside depuis sa création en 2002, a été très active au grenelle de l'environnement. Depuis, nous sommes devenus l'association de référence auprès des instances gouvernementales. Nous avons apporté, à l'Elysée, au ministère de l'Agriculture, ainsi qu'à l'Agence Européenne pour l'Environnement, de nombreuses propositions de mesures concrètes à mettre en œuvre pour la protection durable des abeilles, en faveur de la filière apicole. Bon nombre d'entre elles figurent dans le plan de développement durable de l'apiculture, ainsi que parmi les résolutions du parlement européen votées fin 2011. Nous pensons qu'une collaboration entre votre ministère et Terre d'Abeilles peut être un atout vous permettant de mieux cerner les problèmes de terrain et donc d'y répondre avec plus de pertinence encore.

L'immense majorité des Françaises et des Français se préoccupent, à juste titre, de ce problème sanitaire et environnemental majeur que représente la disparition des pollinisateurs. Considérant l'ampleur des enjeux que constitue leur sauvegarde, du point de vue de la préservation de nos ressources alimentaires et de la biodiversité, en particulier, nous ne doutons pas que vous intégrerez ce dossier prioritaire à la politique nationale.

Comptant sur votre implication, nous restons dans l'attente de vous lire et vous prions d'agréer, Madame la Ministre, l'expression de notre haute considération.

La présidente,
Béatrice ROBROLLE-MARY

TERRE D'ABEILLES® *(Association loi 1901, déclarée d'intérêt général)* **www.sauvonslesabeilles.com**
La maison des abeilles La Vallée Parc naturel régional de la Brenne F- 36300 Ingrandes
Tél/fax : +(33) 02 54 28 68 63 Mobile : +(33) 06 77 40 16 51 E-mail : lamaisondesabeilles36@orange.fr